



## POLITIQUES SANITAIRES

# BERNARD VALLAT

## DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE (OIE)

Alors que l'Europe fait une nouvelle fois face à l'émergence d'un nouveau virus, celui de Schmallenberg, les Etats-Unis renouent avec la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Plus un jour ne passe sans que la santé animale ne soit confrontée à des crises sanitaires qui dépassent dorénavant systématiquement une ferme, un département, un pays. Bernard Vallat (71), chef d'orchestre des politiques sanitaires mondiales, nous explique pourquoi le vétérinaire a un défi sans précédent à relever.

Photographies : Léa Crespi

**Q**uel que soit le pays dans lequel vous vous trouvez, vous préconisez le recours aux vétérinaires, vous mettez en avant leurs expertises. Qu'ont-ils de si universel pour que ce discours soit entendu dans le monde entier ?

La formation vétérinaire est unique, elle n'a pas d'équivalent. Elle conduit à comprendre la complexité du vivant "sain aussi bien que celle du "vivant" pathologique. Ceci permet aux vétérinaires de gérer des situations d'une grande complexité. C'est ainsi que l'on retrouve des vétérinaires presque partout : armée, recherche, développement, entreprises, administrations, cabinets ministériels etc. Leur capacité à analyser les risques et à proposer immédiatement des solutions face à des situations complexes est indéniable. C'est la raison pour laquelle je suis très attaché au niveau de la formation vétérinaire à l'échelle mondiale. Le contenu de la formation évolue rapidement par exemple en raison de la féminisation, mais aussi par la recherche d'adéquation de la formation avec la demande à court terme, privilégiant une parcellisation des savoirs-faire.

C'est pourquoi, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a mis en place une liste de savoirs minimaux que tout vétérinaire dans le monde devrait maîtriser. Ces savoirs prioritaires relèvent du concept de bien public, qui inclut toutes les activités qui profitent à tous les peuples et à toutes les générations. Ce minimum de connaissances, que toute personne qualifiée de vétérinaire dans le monde devrait posséder, est indispensable à la reconnaissance sociale de la profession. Ce socle minimal de toute formation vétérinaire permet d'ancre la profession dans le concept de bien public. Bien entendu la demande du marché de l'emploi ou des services

varie selon les caractéristiques des différents pays du monde, c'est pourquoi on préconise qu'environ 50% de la formation corresponde à sa composante bien public et 50 % aux spécificités nationales ou locales de la demande.

En effet, les situations sont hétérogènes entre les pays très urbanisés ou ceux fortement orientés vers les productions animales ou les exportations.

**En termes de formation, la qualité de l'enseignement est hétérogène d'un pays à l'autre, quel que soit son niveau de développement. Comment, dans ces conditions, avoir une approche globale ?**

La formation vétérinaire coûte et coûtera de plus en plus cher. La formation des étudiants et la formation continue du corps enseignant nécessitent des budgets toujours plus importants. Aujourd'hui, l'OIE regroupe plus de 120 pays en développement.

Une formation vétérinaire de qualité est rarement possible dans ces pays. Les candidats intéressés par le métier sont donc souvent envoyés dans d'autres Etats pour se former, généralement sans règle claire de qualité. Ces étudiants ont tendance à privilégier les formations courtes et peu onéreuses avant de revenir au pays. Le rôle des Ordres vétérinaires est donc fondamental pour garantir la qualité des vétérinaires dans ces pays mais encore faut-il que ces Ordres existent. Selon

*L'OIE a mis en place une liste de savoirs minimaux que tout vétérinaire devrait maîtriser pour le bien public, avant toute considération marchande.*

**Il faut se battre sur un fonctionnement qui s'adapte à toute situation dans un minimum de temps. Il s'agit donc de développer des réseaux de détection précoces et de réponse rapide aux incidents.**

les normes de l'OIE, ces Ordres doivent disposer par la loi, des pouvoirs nécessaires pour contribuer à réguler les exigences liées à la qualité des formations. Le lien entre la qualité et les pouvoirs des Ordres vétérinaires et leur influence sur la qualité des enseignements dispensés est donc essentiel pour garantir des politiques sanitaires efficaces s'appuyant sur les vétérinaires.

**Connaître-t-on, comme dans d'autres filières, le réveil de l'Asie vétérinaire et sanitaire ?**

Deux pays sont actuellement emblématiques en Asie : la Chine et le Japon. La Chine a récemment accédé à l'économie de marché alors que le Japon s'est intégré depuis bien plus longtemps à cette

forme de société. Et pourtant, ils présentent tous deux les mêmes difficultés pour la profession vétérinaire : le manque de considération du métier

par l'élite de ces pays. Le Japon a perdu sa culture de lien au terroir depuis longtemps en brouillant de ce fait l'image du vétérinaire tandis qu'en Chine, voire en Inde, l'agriculture est souvent synonyme de misère. Du fait qu'il est encore associé au monde rural pauvre le vétérinaire n'est pas considéré dans ces pays. Mais les choses changent. Je suis la Chine depuis 10 ans et la prise en considération de l'importance des vétérinaires est visible. Les budgets publics à leur profit sont en constante augmentation mais dans ces pays les vétérinaires sont encore totalement exclus des questions liées à la sécurité sanitaire des aliments. On peut prédire que le réveil vétérinaire aura bien lieu en Asie mais la route est encore longue. Une fois encore cela reposera sur la qualité de la formation et des Ordres vétérinaires (« Statutory Bodies »).

**Le retour de l'ESB et la présence du virus de Schmallenberg remettent sur le devant de la scène la gestion globale des crises sanitaires. En termes de gouvernance mondiale, quelle approche adopter ?**

Il y a 20 ans, l'exercice du contrôle aux frontières suffisait encore. Mais quand on se trouve face à des mouvements de marchandises et d'individus qui ont été multipliés par 20, voire par 30, dans ce même laps de temps, il est dorénavant impossible de contrôler tous ces mouvements (par exemple ouvrir tous les containers arrivant dans un port). Il faut donc se battre sur un dispositif susceptible de s'adapter à n'importe quelle situation sanitaire dans un minimum de temps. Il est fondamental de développer des réseaux de détection précoces et de réponse rapide aux incidents sanitaires. Un cas emblématique est celui de la fièvre aphteuse. En 2011, au Royaume-Uni, la fièvre aphteuse a été introduite très probablement par des déchets de plateaux repas d'avion distribués illégalement à des porcs par un éleveur. Trois semaines se sont écoulées entre l'introduction du virus et la détection de la maladie dans un abattoir. Le virus a envahi tout le pays pendant ces trois semaines. Le réseau de surveillance n'a pas assuré la détection précoce.

Cependant, en France, les services vétérinaires ont abattu immédiatement les quelque 50 000 montons importés de Grande-Bretagne et déjà disséminés dans tout le pays avant l'alerte, par la fièvre de l'Aid. Après analyse, plusieurs d'entre eux seront confirmés positifs. Cette réponse rapide a évité une catastrophe nationale. Ensuite deux foyers ont été repérés à Laval et dans l'Oise après un diagnostic vétérinaire immédiat et les deux élevages abattus. L'incident s'arrêta là en France, alors même que l'information était tardive. Cet exemple montre bien l'importance d'un maillage de détection précoce et de réaction rapide. Il est d'ailleurs également considéré aujourd'hui comme le moyen le plus efficace pour prévenir le bioterrorisme. Ce processus d'alerte et de réactivité est la parade retenue contre des attaques

## > PARCOURS PROFESSIONNEL

### Bernard Vallat



- Diplômé de l'école vétérinaire de Toulouse en 1971, Bernard Vallat complète sa formation par un diplôme de productions animales en régions chaudes (1972), puis d'alimentation des animaux domestiques à l'INA PG (1973). En 1983, c'est à Paris X qu'il obtient un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en économie du développement.

- En 1973, il devient fonctionnaire au poste de vétérinaire éleveur. Il reste 17 ans au sein de la coopération multilatérale et bilatérale française, dans plusieurs pays d'Afrique centrale et de l'Océan indien (suivi des actions liées à la santé et à la production animales, formation des éleveurs, mise en place des architectures d'élevage).

- En 1990, il intègre le ministère des Affaires étrangères. Il est alors chargé des négociations internationales relatives au montage de projets en cofinancement avec les organisations internationales spécialisées, en Afrique et en Asie. Ses missions englobent l'ensemble des productions agricoles et sont étalées aux politiques industrielles, artisanales et de tourisme.

- En 1994, il rejoint le ministère de l'Agriculture. Il prend en main la mission de coordination sanitaire internationale de la DGAL avant d'en devenir le chef des services vétérinaires officiels français

(CVO), avec à partir de 1998 le titre de directeur général adjoint de l'alimentation.

- En 1997 et jusqu'en 2000, il est président de la commission du Code zoosanitaire international de l'OIE.
- De 1995 à 1999, il est administrateur au bureau exécutif de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse.

- Depuis janvier 2001, réélu en 2005 et en 2010, il est directeur général de l'OIE.

- Il est également inspecteur général de la santé publique vétérinaire de classe exceptionnelle, président du conseil d'administration de l'ENV de Toulouse, président du Conseil national de l'alimentation, administrateur de la Fondation internationale de sauvegarde de la faune sauvage, membre des Académies des sciences d'Espagne, d'Argentine et de Russie, ainsi que de l'Académie des sciences vétérinaires officielles français



**Les politiques sanitaires doivent être régies par un triptyque : formation vétérinaire, police de la profession, et gouvernance de la sécurité sanitaire. Il faut une législation qui donne des pouvoirs aux acteurs et qui implique l'ensemble des vétérinaires, fonctionnaires ou privés.**

bioterroristes. Il est intéressant de constater que ce dispositif civil a un grand intérêt pour la Défense Nationale.

La coopération internationale est certes un atout dans la lutte contre les crises sanitaires. Pourquoi alors, dans le cas de la rage, est-il impossible d'aboutir à son éradication, quand tous les scientifiques affirment que c'est possible rapidement ? La France, dans ses relations intraméditerranéennes, est concernée.

La lutte contre la rage n'a jamais été une priorité politique dans le monde, peut-être parce qu'elle affecte peu la production animale. Les ministères de l'Agriculture ne veulent généralement pas se pencher en priorité sur ce problème tandis que les ministères de la Santé considèrent que cela sort de leur champ d'action direct, du fait de l'origine animale de la maladie. Cela conduit souvent les pouvoirs publics de nos pays membres à confier aux autorités locales et municipales, le soin de gérer le problème. Or

les municipalités sont généralement dépourvues de vétérinaires et de stratégies appropriées au plan national. Dans le cadre de l'approche *One Health* (une seule santé), nous cherchons à faire prendre conscience de la nécessité de construire de véritables politiques nationales interministérielles contre la rage dans les pays impliqués. Il suffirait de vacciner les chiens sous contrôle humain et de gérer efficacement les chiens hors contrôle pour que la rage disparaisse partout chez le chien, 99% des cas humains étant d'origine canine. Le déséquilibre de réaction des autorités et des médias face à la grippe aviaire et à la rage est surprenant. Dans le dernier cas, ce sont 55 000 morts par an ! Toutes les 10 minutes, une personne décède de la rage alors qu'en huit ans 200 personnes environ sont décédées en tout du fait du virus H5N1 d'origine aviaire. Mais le laxisme politique n'est pas le seul responsable. Des initiatives développées dans certains pays concernés ont dû être abandonnées à la suite de la

réaction virulente de certains ONG. Capturer et stériliser un animal revient en moyenne à 100 \$. Tous les pays ne peuvent pas se permettre d'investir autant et les aides externes apportées sont toujours insuffisantes. Les chiens non vaccinables demeurent des réservoirs du virus. Les solutions vaccinales actuelles pour les chiens errants hors contrôle ne sont pas performantes : les vaccins oraux sont le plus souvent inefficaces, peut-être du fait que le dominant de la meute avale en priorité les apprêts. Quant au vaccin lui-même, sa propriété de vaccin vivant le rend dangereux dans les zones fréquentées par des enfants. Or les chiens errants vivent souvent aux abords de banlieues.

En Inde, la quasi disparition des vautours, qui présentaient l'avantage d'éliminer les carcasses

des bovins morts naturellement (en raison de l'interdiction de les abattre), permet aux chiens errants de trouver une nourriture abondante. Dans ce pays, même un chien dangereux peut très difficilement être abattu pour des raisons religieuses. Il est difficile dans ces conditions d'éradiquer partout la maladie. Lutter contre la rage, c'est donc disposer d'une réponse technique validée et imposée par une autorité si possible nationale. Nous sommes bien là face à un problème de gouvernance. Du côté du Maghreb, où la rage canine est encore endémique, aucun contrôle frontalier ne sera efficace à 100% pour protéger l'Union Européenne de tout risque d'introduction. Il faut donc que les autorités européennes et sudméditerranéennes agissent de concert en collaboration pour éradiquer la maladie à sa source animale. C'est tout à fait possible.

Quelle serait la solution idéale de lutte au niveau mondial ?

C'est un triplicte : formation vétérinaire, police de la profession, et gouvernance de la sécurité sanitaire. Il faut une législation qui donne des pouvoirs aux acteurs et qui implique l'ensemble des vétérinaires, fonctionnaires ou privés, et de tous les autres acteurs travaillant dans les systèmes nationaux de santé animale. Je rentre ici dans le détail de ce qui est intéressant de constater qu'ils ont mis en place un système proche de ce qu'était le système français : une administration vétérinaire rattachée au ministère de l'Agriculture, des gouvernements qui relayent les politiques au niveau local à travers des services vétérinaires, et des praticiens privés munis d'un mandat sanitaire notamment pour vacciner le bétail pour les maladies réglementées en partie grâce à des subventions publiques. Il est primordial que les partenariats entre les acteurs publics et privés existent et soient adaptés à chaque pays, avec des lignes budgétaires dédiées. L'OIE a fait adopter par ses 178 pays membres un programme d'évaluation mondiale de la qualité des services vétérinaires en utilisant 46 critères. Ce programme appelé PVS Pathway (Performance des Services Vétérinaires) sollicite quelque 200 experts accrédités par l'OIE qui

ont aujourd'hui évalué 110 pays, ce qui a permis d'influencer positivement les gouvernements de tous ces pays. Nos experts ont aussi un rôle d'économiste : ils évaluent les politiques, et fournissent une évaluation des besoins financiers dans les domaines prioritaires où il convient d'agir. Cette initiative a débuté en 2006, à raison de 3 experts pendant 3 semaines dans chaque pays évalué. Nous recevons pour cela des appuis de la Banque mondiale, de l'Union européenne, de la France, de l'Italie, du Japon et nos membres en discussion avancée avec la Fondation Bill & Melinda Gates. L'impact mondial de ce programme est déjà visible, surtout dans les pays émergents et en développement.

Vous êtes issu du corps des inspecteurs vétérinaires français. Quel regard portez-vous sur l'application de tous ces principes en France ?

La politique de sécurité sanitaire française était, jusqu'à peu, enviable dans le monde entier. C'était à l'époque que les liens entre les Directions départementales des services vétérinaires (DDSV) et les vétérinaires sanitaires étaient très forts, ainsi que ceux des DDSV avec leur préfet et leur administration centrale. Le résultat conduisit à une politique nationale totalement harmonisée. Depuis, la révision générale des politiques publiques (RGPP), a, je le crains, ébranlé l'harmonie de la chaîne de commande nationale dans le domaine de la santé vétérinaire y compris la santé animale. Nous avions connu les DDSV sous l'autorité des directions de l'agriculture jusqu'à la crise de l'ESB. A ce moment-là, les DDSV sont devenus autonomes sous le contrôle du préfet. Il convient pourtant de relever que le ratio vétérinaires publics, vétérinaires privés est en France parmi les plus faibles d'Europe et son coût est très favorable pour le budget de l'Etat. Ainsi le coût de la prévention des crises sanitaires en France repose sur des dispositifs s'avérant, déjà avant les réformes, extrêmement favorables. Notons aussi que Bruxelles risque de se désengager rapidement en matière de dédommagement des pays touchés par les crises sanitaires.

Parmi les dossiers chauds de la profession en France, il y a celui du médicament. Peut-on rompre l'équilibre prescription-délivrance sans déteriorer encore les missions des vétérinaires ?

Au niveau mondial, l'OIE a une position très claire : mettre en place les outils nécessaires à la détection précoce des événements sanitaires grâce à un maillage vétérinaire approprié. Cela exige de disposer d'un maillage suffisant et de partenariats entre vétérinaires et éleveurs (formés pour donner l'alerte) fondés sur des relations de confiance. Dans le monde entier, les ressources liées au médicament sont primordiales pour maintenir un maillage sanitaire approprié. Elles appellent une solution au manque de capacité financière des éleveurs des pays pauvres à payer les prestations des vétérinaires effectuées à leur profit. Il faut donc aux vétérinaires une autre compensation. Le médicament en est une. Si le schéma majoritaire dans le monde ne repose que sur la prescription, il y a aussi bel et bien un vide, probablement comblé par des colporteurs ou

## >LAUREAT 2012 Prix de la meilleure initiative macro-économique de l'année

La rédaction de *Vétitude* a décidé de remettre 2 trophées par an, l'un pour récompenser la meilleure initiative économique pour la pratique vétérinaire ou le soin d'un clinique ou d'un cabinet, l'autre pour la meilleure initiative macro-économique. Ce dernier trophée permet de mettre en valeur l'action ou le parcours d'une personne, morale ou physique, qui a permis de valoriser un vétérinaire dans son environnement ou l'accomplir dans ses mutations.

Il s'agit de plus normal alors que l'unanimité se soit faite autour du nom de Bernard Vallat. En effet, ses prises de position concernant l'expertise vétérinaire dans le monde sont incontestées, et surtout uniques. D'autres plus qu'il les ont renforcées par l'existence permanente de hausser la qualité de cette expertise, quel que soit le pays. Son parcours, tant à l'étranger auprès des éleveurs et des autorités qu'en France, lui a offert la possibilité de dessiner ce qu'il pense

que doit être la profession vétérinaire française dans les prochaines décennies, notamment à travers un rapport, qui est aujourd'hui le point de départ de la nouvelle réforme de l'enseignement vétérinaire. Sans langue de bois et sans détour, Bernard Vallat n'hésite pas à donner son opinion sur certaines mesures prises... ou absence de mesures. Ses 40 ans de carrière au service de l'Etat et de la profession vétérinaire pourraient avoir trouvé une



illustration à sa mesure dans le cadre de Vet 2011 et des 250 ans de la profession ; alors que nombre de festivités avaient lieu à travers le monde pour commémorer cet anniversaire, Bernard Vallat a profité de l'heure médiatique pour rappeler à tous ses interlocuteurs la tâche que doit jouer le vétérinaire dans les politiques sanitaires mondiales. C'est donc tout un symbole que lui décerner le 1er trophée *Vétitude*, qui en appellera d'autres des l'année prochaine !

des achats par correspondance ou sur Internet. Face aux reproches relatifs au potentiel conflit d'intérêt du couple prescription/vente par le vétérinaire la réponse est la nécessité de l'existence d'un Ordre vétérinaire puissant et compétent pour appuyer et garantir l'éthique professionnelle dans tous les pays.

La profession vétérinaire peut-elle être réellement une profession de santé et pourquoi ne l'est-elle pas ? Globalement, dans le monde, on constate que le plus souvent 3 ministères sont en majorité concernés par l'expertise vétérinaire : l'Agriculture, la Santé et le Commerce. L'OIE considère qu'il est judicieux que les actions sanitaires de prévention et de contrôle, de la ferme à l'assiette, soient gérées de préférence par le même administration, dans un souci de cohérence, d'efficacité et de moindre coût. En outre, l'existence d'agences indépendantes d'évaluation du risque sanitaire permet de renforcer la crédibilité de ce schéma. En ce qui concerne les autocontrôles dans les établissements tels que les abattoirs, notre expérience montre que l'efficacité sanitaire des autocontrôles est proportionnelle à la quantité de gendarmes publics qui les supervisent. Quant à la deuxième partie de votre question, peut-être est-ce par jalousie du corps médical ?

Prix recueillis par Bertrand Neuvax

1 Voir *Vétitude* n° 3, novembre 2011, en pages 24-26.



La RGPP a détruit cette gouvernance, ainsi que le ratio dans le partenariat public-privé qui, alors, était très favorable au budget de l'Etat.